



03049556

Réserve au Moniteur belge

Tribunal de Commerce de Tournai
Déposé au Greffe le 22 AVR. 2003

Réserve au Tribunal de Commerce

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique
n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 91 et 92 du Code des sociétés
n°

☐ Registre des sociétés agricoles
n°
2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

ATELIERS LOUIS CARTON

3. Forme juridique (en entier)

SOCIETE ANONYME

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

55 chaussée d'Antoing
7500 TOURNAI

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Tournai 74904 74490

6. Numéro de T.V.A. ou numéro du Registre national
des personnes morales (T.V.A. non rempli)

447.631.937

7. Objet de l'acte

Démission, nominations d'administrateurs

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans retouches ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ci-dessous. Le texte doit être écrit en lettres capitales, sans majuscules, sans ponctuation, sans accents, sans diacritiques, sans caractères spéciaux, sans caractères de formatage, sans caractères de mise en page, sans caractères de contrôle, sans caractères de gestion, sans caractères de sécurité, sans caractères de confidentialité, sans caractères de propriété intellectuelle, sans caractères de droit de marque, sans caractères de droit de brevet, sans caractères de droit de propriété industrielle, sans caractères de droit de propriété littéraire et artistique, sans caractères de droit de propriété intellectuelle, sans caractères de droit de propriété industrielle, sans caractères de droit de propriété littéraire et artistique.

Grandeur minimale du caractère à respecter

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 10-12
1050 Bruxelles

M Bodson

Président.

L'Assemblée Générale Extraordinaire dans sa session du 10 avril 2003 prend acte de la démission de monsieur Guy Cardinael.

Elle appelle, aux fonctions d'administrateur pour une période de 6 ans, monsieur Pierre Paraire, représentant de la Sogepa, et monsieur Philippe Vercruysse, représentant Fivcar SA, qui acceptent. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de juin 2009. Il est rappelé pour autant que de besoin que les mandats des administrateurs sont gratuits.